COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2023_023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 septembre 2023

Nombre	
de Conseillers en exercice	12
de Présents	11
de Votants	11

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Construction d'une nouvelle cantine : attribution du marché aux entreprises (annule et remplace la délibération DE_2023_022)

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian
Absents :
Excusés :
Procuration de : ESMIOL-PAUL Bénédicte par HAMOT Christine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.
NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 14/09/2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 9 lots séparés lancée le 21 juin 2023 pour la construction d'une nouvelle cantine : choix des entreprises qui réaliseront les travaux
La Commission des travaux qui s'est réunie le 18/09/2023 pour l'ouverture des plis et l'admission des candidatures.

L'analyse des offres sur rapport d'examen des prix effectué par le bureau d'étude SEE a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique de l'offre et 50 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

LOT N° 1 : Terrassement - VRD
Lot attribué à l'entreprise DURANCE TRAVAUX

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 69 019.27 € soit montant TTC : 83 952.32.€

LOT N° 2 : 2a : Fondations spéciales

Lot attribué à l'entreprise THOMET

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/09/2023
004-210400479-20230919-DE_2023_023-DE

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 19 436.97 € soit montant TTC : 23 324.36 € TTC

2b : démolition, gros-œuvre, maçonnerie, façades
Lot attribué à l'entreprise THOMET

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 136 835.93 € soit montant TTC : 164 203.12 €

LOT N° 3 : Charpente-couverture-zinguerie
Lot attribué à l'entreprise AUDIBERT CHARPENTE

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 20 710.75 € soit montant TTC : 24 852.90 €

LOT N° 4 : Cloisons-doublages-faux plafonds-peinture
Lot attribué à l'entreprise SEGIP

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 34 734.39 € soit montant TTC : 41 681.27 €

LOT N° 5 : Menuiseries extérieurs et intérieures
Lot attribué à l'entreprise APM

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 49 210.03 € soit montant TTC : 59 052.04 €

LOT N° 6 : Revêtement de sols - faïences
Lot attribué à l'entreprise GAP CARRELAGE

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 22 564.94 € soit montant TTC : 27 077.93 €

LOT N° 7 : Electricité – courants forts et faibles
Lot attribué à l'entreprise CAPARROS

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 13 030.00 € soit montant TTC : 15 636.00 €

LOT N° 8 : Plomberie - sanitaire – VMC – Chauffage/climatisation
Lot attribué à l'entreprise TRENTECUISSE

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 57 420.00 € soit montant TTC : 68 904.00 €

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/09/2023
004-210400479-20230919-DE_2023_023-DE

LOT N° 9 : Photovoltaïque
Lot attribué à l'entreprise SEGIP

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 15 898.58 € soit montant TTC : 19 078.30 €

Montant total : 438 860.86 € HT soit 526 633.03 € TTC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre les avis de la Commission des travaux pour les 9 lots et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires ont été inscrits sur l'exercice 2023

Vu le code général des collectivités locales,
Vu le code de la commande publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les avis de la commission des travaux,

ATTRIBUE les lots aux entreprises ci-dessus proposées.

POUR : 11 **ABSTENTION : 1** **CONTRE : 0**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire
Antoine ARENA

MAIRIE DE CHAMPTERCIER
Alpes-de-Haute-Provence

Secrétaire de séance
Michel BARDET

RF
Préfecture de Digne les Bains

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/09/2023
004-210400479-20230919-DE_2023_023-DE